

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0684 du 24/04/2018

Arrêté du 10 avril 2018

ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE
COMPTABLE DE 3^{EME} CATEGORIE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE DES FINANCES
PUBLIQUES A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte renouvellement de détachement dans l'emploi de chef de service comptable de 3^{ème} catégorie d'un inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques à la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 13/07/2018

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT DE DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 3ÈME CATÉGORIE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RENOUELEMENT DE DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 3^{ÈME} CATÉGORIE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant renouvellement en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable C1
à la direction générale des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : le cadre suivant est maintenu en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

N° DGFIP	Nom	Prénom	Grade	Affectation		Grade de détachement	Date de début du nouveau détachement	Date de fin du nouveau détachement
807064	COIRIER	Michel	IDIV HC3	TAF ambassade de France en Tunisie	DSFIPE	CSC de 3ème catégorie 3ème chevron	13/07/2018	31/03/2019

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS LE 10 AVRIL 2018
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756